





Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

Sous-direction de l'observation de la santé et de l'assurance maladie Bureau des professions de santé Sous-direction de l'observation de la solidarité Bureau des collectivités locales Paris, le 19 novembre 2021 DREES/BPS /n°12-21/BCL/n°2021-027

Madame, Monsieur,

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) lance une **enquête auprès** de l'ensemble des 220 000 élèves et étudiants en formation aux professions sanitaires et sociales qui ont réalisé une rentrée en 2022. Votre enfant fait partie, à ce titre, des personnes enquêtées.

L'enquête vise à connaître le parcours de votre enfant avant son inscription, les raisons qui l'ont amené à choisir cette formation ainsi que l'impact de la crise sanitaire sur sa formation et sa vision du métier.

Cette enquête, à caractère obligatoire, est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis). Elle est lancée dans l'établissement de formation de votre enfant en partenariat avec l'équipe pédagogique.

La DREES fait partie, comme l'Insee, du service statistique public : sa vocation est de fournir aux citoyens, aux décideurs publics, et aux responsables économiques et sociaux des informations fiables et des analyses sur les populations et les politiques sanitaires et sociales.

Le questionnaire est accessible en ligne et le renseigner lui prendra 12 minutes environ. Pour ce faire, il devra cliquer sur le lien personnalisé qui lui sera envoyé par mail *via* l'adresse <u>enquete-formation-sante-social@enquetes-drees.fr</u> ou par SMS prochainement.

Sa participation est importante, et nous permettra d'obtenir la plus grande représentativité possible des étudiants en formation sanitaire et sociale, en termes de parcours et d'opinion.

Des renseignements relatifs à l'enquête et à son calendrier sont disponibles dans le dépliant qui a été transmis par mail à votre enfant, ainsi que sur le site internet de l'enquête : <a href="https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-etenquetes/enquete-etudiants">https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-etenquetes/enquete-etudiants</a>.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques,

Fabrice LENGLART

Cette enquête est **reconnue d'intérêt général et de qualité statistique**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu l'avis d'opportunité du Conseil national de l'information statistique (CNIS) au cours de sa réunion du 2 décembre 2020, ainsi que le visa n° **2021X098SA** du Ministre de l'économie, des finances et de la relance, valable les années de collecte **2021** à **2023**, qui donne un caractère obligatoire à cette enquête – Arrêté en date du 23/12/2021.

Cette enquête qui a pour finalité de mieux connaître les caractéristiques des élèves et étudiants suivant les formations aux professions sanitaires et sociales, est donc **obligatoire**. En cas de défaut de réponse, les personnes enquêtées peuvent être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à la DREES. Ces réponses, ainsi que les données obtenues par appariement, seront conservées pendant 42 ans (2 ans comme données actives et 40 ans comme données intermédiaires) à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

La DREES est seule destinataire des données d'identification (nom et coordonnées), ainsi que le prestataire, habilité par le Comité du secret de la statistique publique. Elles seront conservées par le service producteur jusqu'à la fin de l'année 2023.

Les personnes enquêtées peuvent exercer leur droit d'accès à leurs données, de rectification de leurs données, ou à la limitation de leur traitement pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de la DREES, que vous pouvez contacter au courriel suivant : <a href="mailto:drees-rgpd@sante.gouv.fr">drees-rgpd@sante.gouv.fr</a> ou par courrier postal à l'adresse suivante : Référente RGPD de la DREES 14 avenue Duquesne 75730 Paris 07.

Pour toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du Ministère des Solidarités et de la Santé à l'adresse <u>drees-rgpd@sante.gouv.fr</u>. Vous pouvez également, si vous l'estimez nécessaire adresser une réclamation à la Cnil.